



Auch, le 13 octobre 2022

SE-UNSA du Gers
10 Rue du 88° R.I.
B.P. 90532
32020 AUCH Cedex

A Monsieur le directeur académique du Gers

Objet : compensation des heures de réunion directeurs-IEN

Monsieur le Directeur académique,

Les directrices et directeurs d'écoles sont réunis par leur IEN respectif trois fois dans l'année. Ces réunions se tiennent en-dehors du temps scolaire. Nous ne remettons nullement en cause ni la pertinence, ni l'utilité de ces réunions. Elles sont, à notre avis, un temps d'échanges nécessaire. Par contre, nous demandons que ce temps de travail supplémentaire soit reconnu et fasse donc l'objet d'une compensation.

Jusqu'à maintenant et faute d'une meilleure solution, six heures de réunions directeurs-IEN étaient comptabilisées dans les temps d'animations pédagogiques. Ces 6 heures de réunions n'apparaissent plus, cette année, dans la liste des animations. Devons-nous comprendre que vous avez décidé de mettre fin à cette forme de compensation ? Si c'est le cas, nous trouvons cette décision injuste et le signal envoyé aux directrices et directeurs d'école particulièrement démobilisateur.

Les directrices et directeurs qui ne sont ni en évaluation d'école, ni en constellation, ni désignés pour suivre le module 'laïcité' devraient avoir la possibilité de s'inscrire au parcours Français, au parcours Mathématiques et aux 6 heures de réunions avec leur IEN.

Les directrices et directeurs qui sont désignés pour suivre le module 'laïcité' devraient avoir la possibilité de s'inscrire aux 6 heures de réunions avec leur IEN, aux 6 heures de formation 'laïcité' et de choisir entre le parcours Français et le parcours Mathématiques.

Les directrices et directeurs qui sont dans leur année d'évaluation d'école ont 6 heures d'animations pédagogiques consacrées à cette évaluation. Ils devraient avoir la possibilité de s'inscrire aux 6 heures de réunions avec leur IEN et de choisir entre le parcours Français et le parcours Mathématiques.

Il reste les directrices et directeurs qui sont en constellation. Dans ce cas, les 18 heures d'animations pédagogiques sont entièrement consacrées à la formation en constellation et aucune inscription n'est à faire sur GAIA. Ce dispositif a déjà fonctionné en 2020-2021 et 2021-2022 (même s'il a été, en partie, désorganisé par la pandémie). Jusqu'alors, le message donné aux directrices et directeurs dans les circonscriptions était le suivant : « Nous vous laissons la possibilité, si vous le souhaitez, de n'assister qu'à 12 heures de formation en constellation sur les 18 heures prises sur les temps d'animations pédagogiques. » Nous demandons à ce que cette souplesse et cette marge de manœuvre laissées à l'appréciation des directrices et directeurs perdurent cette année scolaire-ci.

Nous avons bien conscience que les animations pédagogiques et les réunions directeurs-IEN ne sont pas exactement de même nature. Mais, vous sachant soucieux des conditions de travail des directrices et directeurs, nous vous demandons de rétablir les formes de compensation qui avaient cours jusqu'alors.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur académique, en notre attachement au service public d'éducation.

Jean-Marie Laumenerch
Secrétaire départemental